PROCES VERBAL
DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil communautaire de la CIREST s'est réuni en séance ordinaire, le 06 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

La convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 07 décembre 2018
Que la condition de quorum a été atteinte
Le nombre des membres en exercice : 50

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Monsieur François PERERA,Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN,

ETAIENT ABSENTS :
Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :
Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, donné à Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, donné à Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Monsieur Mickaël BOYER, donné à Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Céliane MATACOINE, donné à Madame Sophie ARZAL, Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Stéphane FOUASSIN, donné à Monsieur Mario MOREAU,

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Aurélie LAOUSSING qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président remercie les élus communautaires pour leur présence.

La condition de quorum étant atteinte, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 JUIN 2018 :

Le Président met aux voix le procès-verbal.

L'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 06 septembre 2018 est votée à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C139
DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2018

Madame Christine GRONDIN, Directrice des Finances, indique que la décision modificative n°1 du budget 2018 s'élève à 340 800.00 €. Il s'agit d'une modification à la marge du budget principal, il est proposé d'ajouter des crédits de 337 800.00€ en investissement et de 3 000.00€ en fonctionnement. Sur le fonctionnement, il s'agit d'une régularisation d'écriture entre le chapitre des charges à caractère général et des charges de personnel de 70 000.00€, c'est un basculement de crédit d'un chapitre à l'autre à la demande de la Trésorerie, concernant un marché d'assurance de personnel. Sur les charges de gestion courante, il est proposé d'ajouter 105 000.00€ qui correspondent à des subventions à des associations notamment dans le domaine du tourisme ; 89 000.00€ pour le site de Mare à poule d'eau pour SUN'LAZE ; 13 000.00€ pour le site de rivière des roches pour APMNEST sur Bras-Panon ; et 3 000.00€ pour le site de PK 12 à Takamaka pour l'association ABDEC. Une régularisation de 210 000.00€ sur les dotations aux amortissements afin de permettre leurs exécutions, et une diminution de l'auto financement de 312 000.00€ pour équilibrer la section de fonctionnement. Sur l'investissement, il est proposé d'ajouter des crédits de 101 000.00€ sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles, il s'agit de deux études dans le domaine du tourisme à hauteur de 35 000.00€ chacune, pour la signalisation de l'information locale la SIL et les études pour l'aménagement de l'antenne de l'OTI de Saint-Benoit ainsi qu'une réactualisation de l'étude relative à l'aménagement des bureaux blanc pour 31 000.00€. Sur le chapitre des acquisitions, chapitre 21, il y a une suppression de crédit de 42 500.00€ donc une régularisation d'un chapitre à un autre pour l'achat d'une clôture pour le siège de la Cirest, inscrit au chapitre des immobilisations en cours, et l'achat d'une barrière pour le site de bassin bleu pour l'accès au parking. Sur le chapitre 23 des constructions, il y a une augmentation de 276 000.00€ pour la construction des bureaux blancs donc une enveloppe de 200 000.00€ supplémentaire prévue, et la réaffectation des crédits prévus pour la réalisation de la clôture pour le siège et la pose de baies vitrées au deuxième et troisième étage du siège de la Cirest pour la fermeture du bâtiment. Une réduction des subventions d'équipement de 150 000.00€ correspondant à l'ajustement attendu de l'AFIT pour les travaux de TCSP secteur Albany collège mille roches. L'emprunt a été ajusté en conséquence de ces modifications à hauteur de 589 800.00€.

Le Président, précise concernant l'aménagement de l'autre aile du bâtiment, que nous avons tout acheté en arrivant et que nous sommes propriétaire de l'ensemble des locaux, ce qui permettra d'installer les services dans de bonnes conditions. De plus, nous avons le plaisir d'accueillir, dans la région Est, le campus numérique, dont le responsable rectoral est M. Alain AQUILIMEBA, il vous sera proposé lors d'un prochain rapport, d'installer le campus. Le Port a accueilli le campus pour le bâtiment/travaux publics, le deuxième campus créé est celui du numérique et nous l'accueillerons dans l'Est. Comme nous avons ces locaux du rez de chaussée, j'ai demandé à M. MASSIP de voir avec le proviseur, M.RIVIERE et M. AQUILIMBA, pour les installer ici. Grâce à cela nous auront dans l'Est, avec EPITECH, avec 3IL, et Saint-Plom, nous allons pouvoir mettre en réseau les métiers, les formations et les débouchés d'avenir.
Monsieur Mario MOREAU, indique que la commission des finances a émis un avis favorable.
Le Président met aux voix le présent rapport.

Un élu s'abstient de prendre part au vote (Monsieur Joé BEDIER)

Le rapport est voté à la majorité.

AFFAIRE 2018-C140
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT - REVISION N°1 2018

Madame Christine GRONDIN, Directrice des Finances, indique qu'il s'agit d'une demande de levée de délai de prescription de garantie pour le marché de travaux d'aménagement de la ZAE de Paniandy, le lot 3 travaux d'espace verts, les retenus de garanties ont été mandat pour l'entreprise APOI mais n'ont pas été payé à la fin de réception des travaux. Comme le délai de prescription est de quatre ans, l'entreprise nous sollicite pour verser la retenue de garantie, ce qui pour l'instant est en cours d'attente au Trésor, donc il est demandé de lever le délai de prescription pour permettre au comptable public de verser ces 5 416.59€ à l'entreprise APOI.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C141
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

Madame Christine GRONDIN, Directrice des Finances, indique le rapport concerne l'attribution de fond de concours à la commune de Salazie pour la fourniture et l'installation de mobilier de jeu au sein des écoles de Salazie, en particulier une école de Grand Ilet qui a été livrée au mois d'aout donc après ce qui été prévu. La Cirest est sollicité à hauteur de 16.7% soit 30 000.00€ sur une opération dont le cout global est de 180 000.00€.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C142
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZI3 BRAS FUSIL

Le Président, indique que ce rapport est l'information du conseil communautaire sur les marchés qui ont été délégués et passés.

Le conseil prend acte.

AFFAIRE 2018-C143
VERSEMENT D'UNE AVANCE AU BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. PANIANDY

Le Président, précise qu'il s'agit d'un rapport annuel, et rappelle que politiquement, il soutient cette action parce que au vue du conseil communautaire 80% des élus qui y siège sont bénévoles, en payant leur auto, leur essence, pour venir travailler pour la collectivité et qu'une fois par an quelques élus peuvent partir en Métropole pour s'informer, se former, rencontrer les autres collègues, écouter les membres du Gouvernement, prendre conscience des progrès des difficultés, de la nature de la fonction ; il estime que c'est une juste reconnaissance et non une récompense, et que c'est une dépense largement justifiée.
Monsieur Joé BEDIER, dont la date du congrès lui est précisé en séance (du 19 au 23 novembre), indique ce le budget est apparemment déjà prévue et qu'aucune polémique ne sera faite.

Le Président, précise que quel que soit la couleur politique du Président, du maire de Saint-André, cette participation au congrès des maires a toujours existée. Il précise, qu'il ne faut pas « rale de cœur » sur cette opération, parce qu'il faut se rendre compte que les élus travaillent pour l'intérêt public et que c'est par parce qu'ils sont simples conseillers communautaires qu'ils ne doivent pas être reconnus surtout qu'ils utilisent leur voiture, leur essence, leur téléphone sans défraiement pour servir l'intérêt public.

Monsieur Joé BEDIER, ajoute qu'il est allé une fois au congrès des maires, il faut savoir aussi que bon nombre prennent leur bagage et disparaissent « dans la nature », et qu'il ne faut pas se voiler la face et cela nous le savons ; M.BEDIER rappelle que cette année, puisqu'il est fait un « copier-coller », del'année dernière il s'était élevé pour indiquer la différence de traitement sur les classes économiques, supérieures,… et rappelle avoir dit l'année dernière que pour le Président cela pouvait se comprendre mais ne comprenait pas pourquoi une personne travaillant au cabinet ici et qui aujourd'hui est à Saint-André, bénéficie d'une classe supérieure alors que les élus qui travaillent quotidiennement, comme vous le dites si bien, seraient en classe économique.

Le Président, remercie M.BEDIER de son observation, et précise qu'il en sera tenu compte.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Deux élus s'abstiennent de prendre part au vote (Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Alain AQUILIMEBA)

Le rapport est voté à la majorité.

AFFAIRE 2018-C144
AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 - AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'environnement, indique que la Cirest a été sollicité par deux associations pour pouvoir déposer des dépôts de déchets en déchèterie, le GLAIVE qui est une émanation du Département qui travaille actuellement avec les services de Saint-André, au niveau su CCAS de la Mairie, pour pouvoir réaliser de l'entretien d'espace vert et de l'élagage au niveau de leur public cible, c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées non imposables. L'objectif pour eux étant de pouvoir déposer des déchets verts en déchèterie ou directement chez les entreprises de traitement de déchets verts, gratuitement. Et la deuxième sollicitation reçue, vient de l'association Ker Solider 97440 qui elle souhaite déposer les déchets récupéré chez les particuliers en déchèterie, notamment les encombrants, les déchets électriques / électroniques, voire les ferrailles. Il s'agit d'une association qui a été créée pour proposer un service qui n'existe pas aujourd'hui, c'est-à-dire aller chez les habitants et leurs proposer un enlèvement de déchets à domicile soit pour des personnes en difficultés financières ou pas. Il y a aussi une tarification mise en place par l'association pour rendre ce service qui n'existe pas. Le seul point que nous avons retiré de la sollicitation Ker Solider est la partie déchets verts puisque cela entre dans un champ concurrentiel et qu'aujourd'hui les entreprises d'espaces verts quand ils se rendent en déchèterie payent le tarif applicable en déchèterie (5€ pour 2.5m²). Puisque nous ne pouvons pas contrôler l'intervention de Ker Solider nous avons sorti du champ d'activité la partie « déchets verts ».

Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, complete un point, quant à l'association GLAIVE, et indique qu'il est vrai que le GLAIVE a commencé son intervention sur la commune de Saint-André, mais le Département a validé l'intervention du GLAIVE sur plusieurs communes de la Cirest, voire sur toutes les communes. L'objet de la convention ne concerne donc pas que la commune de Saint-André pour le GLAIVE mais le territoire de la Cirest. Et concernant Ker Solider c'est une action qui concerne la commune de Saint-André, qui est complémentaire de l'action du GLAIVE et qui a été financé par une

action de chantier d'insertion par le Département également et qui contribue à travailler dans le sens d'une plus grande propreté de la Ville, de lutter contre les dépôts sauvages, et qu'il n'y aura plus comme prétexte de dire que l'on a plus la possibilité de déposer ses déchets parce qu'on est une personne âgée, ou à mobilité réduite ; ils auraient la possibilité de bénéficier de cette prestation à coût réduit, on viendra chez eux et on récupéra les déchets. Je complèterai aussi par rapport à Ker Solider, qu'ils vont acquérir un broyeur pour broyer les déchets verts et éviter le dépôt en déchèterie de ces déchets verts. La Mairie va subventionner ce broyeur.

Le Président, indique qu'il est heureux d'apprendre que la mairie va subventionner, et indique qu'il s'agit d'une bonne initiative, il remercie le Conseil Départemental.

Madame Viviane PAYET BEN AMIDA, complète concernant Ker Solider ; dans leur plan de financement, ils ont un encadrant, et de l'investissement mais auraient besoin d'un complément en fonctionnement d'un montant de 3 000.00€. Elle ajoute que l'association a fait une demande auprès de la Cirest et remercie le service de bien vouloir instruire cette demande une fois qu'elle l'aura reçu et espère que nous aurons les moyens de les accompagner.

Le Président, s'adresse à ses collègue des autre communes, et indique que ce que fait Ker Solider en ce moment et suite à l'intervention du GLAIVE sur toute la Cirest, qu'ils peuvent créer une association identique pour traiter ces mêmes problèmes et indique que la Cirest suivra, car la salubrité publique rejoint la sante publique, et comme nous sommes une zone où nous voulons développer le tourisme c'est important. Le point positif est qu'aujourd'hui les personnels communaux, sans demande de ma part, sont allé chercher les déchets et ont fait une interview à la télé en indiquant qu'ils enlevaient les déchets et qu'il ne fallait pas en remettre. Cela veut bien dire qu'il s'agit d'un problème qui concerne tout le monde (toute opinion confondue) et qu'il faut mettre « la main à la pâte » à ce sujet. Pour répondre à Mme Viviane PAYET BEN AMIDA, la subvention de 3 0000.00€ sera étudiée très rapidement favorablement, et même plus si les autres communes nous sollicitent. la région Est n'en sera que plus belle et plus accueillante.

M. Michel VERGOZ, indique que s'il suffisait de donner 3 000.00€ pour être assuré que les choses aillent mieux, il donnerait cette somme de sa modeste ville à l'association qui mettra tout son cœur à faire ce travail et que ce n'est pas cela qui va sauver notre beau pays des dégâts actuel dans lequel il se trouve. Il y a urgence, car c'est une poubelle à ciel ouvert que nous gérons les uns et les autres. A Sainte-Rose, il est parfois désespéré de la situation et il est heureux si on lui assure que sur Saint-André tout va bien. M. VERGOZ demande au Président, par rapport à ce qui a proposé, ce qu'il faudrait faire et pourquoi en début d'année lors des orientations budgétaires, d'acter le fait que nous pouvons venir aux cotés des associations à hauteur d'une somme « X » qui répondrait à des exigences suivantes. On l'afficherait au même titre que la petite association de quartier que l'on aide et qui a un petit projet de 2 500.00€, 3 000.00€. M. VERGOZ indique qu'il a l'impression de découvrir une démarche de la Cirest. Sur Sainte-Rose une association « volcan en péril » pourrait s'occuper au côté du GLAIVE ou pas de ce sujet. Une association qui serait « Pas de Belcombe Jacob » en danger, comment pourrait-elle faire, puisque sur ce site les chiens errants s'invitent « d'eux même sans carton », vous y trouverez la puanteur, des toilettes dans un état lamentable désespérant, et c'est ça l'état de notre beau pays, un état que nous avons à relever, et ce n'est pas évident. Pour conclure c'est pour rebondir sur ce que le Président a annoncé, travaillons en transparence, disons à nos six communes de la micro région Est que nous avons ce type de mesure en direction d'une proximité, d'une action de proximité dans nos petits territoires. Et cette action rejoindrait les autres que nous faisons déjà, et je crois savoir que nous aidons déjà les petits porteurs de projet, alors travaillons et affichons cela.

Le Président, indique que si l'ensemble des collègues sont d'accord, nous mettrons cela dans les orientations budgétaires un rapport avec l'objectif d'encourager les initiatives associatives pour faire que le territoire Est soit propre et afficher une grille de financement en indiquant la participation de l'association, de la Cirest, de la commune, du privé. Il faudra dégager une ligne de crédit sur cette action pour l'ensemble de la Cirest. Il pourrait être indiqué dans la convention avec ces associations

que ce partenariat à mener obligera la personne à diffuser une information écrite indiquant qu'ils sont venus nettoyer avec le concours de la puissance publique et qu'à leur tour il doivent participer au respect de l'environnement. Et comme cela le message passera au fur et à mesure. Mais il y a des gens qui font exprès. Un nettoyage fait à 9h00, à 10h00 ils reviennent deposer. Et là on porte 30 plaintes avec constitution partie civil et on note le nom des gens en partenariat avec la police municipale et on dépose les 30 plaintes et on fait payer les dégâts.

Madame Josette VEE, s'adresse au Président et indique qu'au début de votre mandature, vous avez émis l'idée de faire un concours « ville propre », alors est que vous ne voulez pas engager cela pour que ça motive les gens parce que vous voyez bien que ce qui est mis en place ne marche pas. Et peut-être que si on fait un concours et qu'on met quelque chose à la fin les gens seront motivés pour avoir une ville propre et un quartier propre et peut être que ça va tenir.

Monsieur Jean MASSIP, Directeur Général des Services, concernant la brigade environnement, indique qu'il faut que cela soit opérationnel pour 2019 puisqu'on est en train d'assermenter les agents avec le Procureur pour qu'ils puissent être ASVP et parallèlement on est en train d'acheter les véhicules, les vêtements, et les PV électroniques (PVE), ensuite on mettra en œuvre les 6 agents qui seront en équipe de 2, dès début 2019. On a privilégié les agents de la Cirest et qui été volontaire, motivés, on leur a fait passer des tests, la formation viendra ensuite, la vérification du casier. Quatre candidats étaient déjà au sein de la Cirest et ils vont quitter leur poste et intégrer la brigade, les deux autres ont été recrutés en externe parce qu'on n'avait pas assez d'agents en interne : une personne de la Plaine des Palmistes et une de Saint-André qui est issue de la police nationale, ils ont de l'expérience dans la prévention et la verbalisation.

Le Président, indique qu'il faut respecter la procédure sinon un avocat peut la faire annuler et indique que nous aurons un rapport d'orientation pour le budget.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C145
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018 ET PROVISOIRES 2019

Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement, indique que de manière synthétique il s'agit de vous présenter la participation de la Cirest au budget du syndicat intercommunal de traitement des déchets du nord et de l'est de l'ile. Sur un budget très largement tourné vers du fonctionnement, un budget globale de 22 319 800.00€ dont la partie section de fonctionnement correspond à 21 267 500.00€ la contribution demandé à la Cirest s'élève 7 254 150.53€, cela correspond à 34.8% des dépenses de fonctionnement du syndicat, 65.2% sera versé par la Cinor. Le rapport présenté est uniquement lié à la partie fonctionnement, pour comparer avec le budget de l'année précédente, cela représente une augmentation de 3% , ce qui correspond au augmentation annuel qu'on constate en général avec les révision économique et les augmentation de tonnage, on est en général autour de 2 à 3%, donc on a pas eu de surprise négative au niveau de Sydne pour ce passage en 2018. Et au niveau de la section d'investissement, on vous a présenté les études et travaux sur lesquels Sydne a prévu de se pencher en 2018 et par contre nous n'avons pas de budget en face. La partie budgétaire lié aux dépenses d'investissement suite au BS du Syndicat.

Monsieur Joé BEDIER, souhaite savoir si la hache de guerre avec SYDNE été enterrée.

Le Président, indique qu'il donne une réponse précise et M.RIVIERE vous donnera les étapes de la procédure. Nous sommes intimement convaincu que lors de la procédure, M.MAILLOT, Président de Sydne, a passé un marché sans publicité, sans concurrence, de 259 millions qui va lier les contribuables depuis Bois Blanc jusqu'à la Ravine à Malheur, et que cela va grever les contribuables

dans des proportions dont vous me donnerez des nouvelles d'ici 3 ans. Par ailleurs, le processus qu'il utilise n'est pas conforme à la loi, enfin je considère que si j'ai engagé les finances de la Cirest pour mettre en place une série de procédure, nous devons aller jusqu'au bout. Aujourd'hui nous avons un recours au fond qui est devant le tribunal administratif, nous avons un appel qui est devant le conseil d'état, et ces deux procédures iront jusqu'à la cours de cassation, le conseil d'état lancé in fine mais les procédures qui iront très loin et on les saisira ; j'ai vu qu'on a des hommes de marques qui arrivent à la Réunion la semaine prochaine et à un moment donné on saisira le PNF[1] sur le dossier, parce que si on peut faire un marché de 250 millions parce qu'on est lié à une multinationale, sans appel d'offres et sans concurrence pourquoi on nous oblige à faire des appels d'offres pour des marchés de 50 000€ ! Le Président remercie M. BEDIER de poser la question car c'est très grave au dela de ma modeste personne qui ne compte pas dans ce débat, mais là on va lier les contribuables pour une durée de 15 ans, un contrat de 15 ans vous allez devoir payer. Et ce qui est dommage c'est que de bonne foi nous avons fait un Syndicat mixte avec la Cinor , dans la corbeille de mariage M.MAILLOT et moi nous avons dit à tous les administrateurs que nous allions profiter de cette alliance pour créer une SEMOP, une SEM à objet unique, destinée à construire l'usine qu'il fallait, pour trier les déchets, trier c'est obligatoire, dans la loi de Mme ROYALE, trier ces déchets les valoriser pour avoir si c'est possible une matière première. Aujourd'hui ça n'existe pas dans le projet, ensuite fabriquer du CSR (ou pas) et après le vendre ou le traiter nous-même en énergie. On a pris EGIS qui a été sélectionné par Sydne, EGIS a réalisé une étude qui nous a couté plusieurs centaines de milliers d'euros à ce stade, EGIS a dit que le projet que vous souhaitez faire par la SEMOP va vous rapporter in fine dès la premier année 1 millions d'euros à partager sur les contribuables, 500 000 pour l'entreprise qui gère, 500 000 pour la SEMOP, mais là on a mis le doigt dans un engrenage et en tant que vice-président de Sydne, j'ai demandé le cahier des prescriptions technique nous ne l'avons pas eu ; et le TA n'a pas été correct avec notre égard, et ne nous a pas donné le cahier de prescriptions techniques alors on va s'adresser aux juridictions supérieures , ce qui fait que c'est un marché qui a été passé ente deux personnes sans que la commission d'appel d'offre soit suffisamment informé ; marché qui engage l'avenir de la réunion, de la région est et nord pour 15 ans et au lieu de tirer bénéfice des nouvelles procédures en place et de la SEMOP pour qu'on ait un petit bout de gras pour atténuer les charges ou mettre en place des filière de valorisation qui crée de l'emploi ; là on est pieds et mains liés avec la société SUEZ qui gère tout, la seule chose que l'on ait c'est une boite aux lettres qui reçoit la facture en fin d'année et payer. Mais si vous croyez que nous allons nous soumettre à cela, ce ne sera pas le choix que je vous propose de faire et je suis heureux de voir que nos services, Mme ARCHAMBAULT, M.RIVIERE, M.MASSIP, toute l'équipe travaille beaucoup, on n'a pas eu encore de succès, parce que quand vous tapez une multinationale, dans la nouvelle mondialisation le pouvoir démocratique a été rétrogradé au 3eme rang, 1° finance pouvoir absolu d'acheter de ventre d'informer, 2° multinationale, 3°pouvoir démocratique. En 50 ans d'exercice de mandat, modestement maire, je suis passé de 1 à 3 et je me demande si ca continu, où cela va fini.

M.Henri CHANE TEF : je m'inquiète M Le Président, actuellement nous avons 20 millions de frais de fonctionnement pratiquement très peu d'investissement alors qu'en sera-t-il quand on aura les investissement prévus pour , on parle valorisation énergétique de CSR et tout le système qui sera mise en place ; la question que je me pose est ce que vous avez une idée de la facture au niveau d'investissement et est ce qu'on va encore solliciter nos contribuables !?

Le Président : je ne comprends pas déjà pourquoi le conseil d'Etat ne nous ai pas suivi en faisant un recours contre ce marché. M. le Secrétaire général, M.BARATE, avait écrit à M.MAILLOT pour lui dire de retirer ce marché qui n'est pas conforme à la loi et après c'est M. BARATE qui est parti et le marché est resté là. Tirez en les conclusions que vous voulez ! Mais c'est pour cela que nous avions créé une SEMOP , en Métropole pour les élus qui gèrent bien ce dossier il y a toujours une SEMOP. L'élu est à la balance, la société privée est à la balance. L'élu est dans le tri, la société privée est dans le tri. Nous aurions pu avoir une marge de manœuvre en recette là maintenant on va avoir un delta négatif.

[1] Parquet Nationale Financier

Le Président met aux voix le présent rapport.

Deux élus s'abstiennent de prendre part au vote (Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Alain AQUILIMEBA)

Le rapport est voté à la majorité.

AFFAIRE 2018-C146
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SALAZIE ETUDES ET ASSISTANCE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES BOISES CLASSES DANS LE CADRE DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - ANNULATION DU FONDS

Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement, indique que suite à la note d'information qui a été présenté au conseil du mois de juin, CITEO nous a transmis les deux projets de contrat, un pour la filière des emballages ménagers et un pour les papiers graphiques, conformément à la décision que vous avez prise on vous propose aujourd'hui de signer ces deux contrats. Le contrat concernant les emballages tient bien compte des efforts qu'ils ont consentis dans le cadre de la négociation, il s'agit d'un contrat de 18 mois qui comprend un soutien supplémentaire de 2.00€ par habitant par rapport au contrat initial, pour nous ça représente à peu près 253 000.00€ de plus. Je vous ai fait un tableau pour vous montrer ce qu'on percevait et ce qu'on va percevoir, le contrat comme au niveau national se base sur les soutiens perçus en 2016. En 2016, on a perçu 518 000.00€, arrondi, de la part de l'eco organisme, il s'engage à maintenir au minimum ce soutien là et a également ajouter 2.00€ par habitant. Au total, on va percevoir en 2018, 770 544.00€ ce qui représente à peu près 49% du soutien par rapport à ce qu'on percevait avant. L'effort est quand même très intéressant pour la collectivité. Par rapport à ce qu'on avait espéré, on avait négocié pour essayer d'atteindre 12.00€ par habitant, on en est encore loin, parce qu'on va percevoir 7.00€ par habitant, mais vous l'aviez demandé on accepte de signer pour qu'au moins on ne perde pas les soutiens sur l'année 2018.

Le Président, demande à combien on est en Métropole ?

Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement, indique qu'ils sont à peu près à 12.00€ par habitant. Il est rappelé que comme expliqué l'année dernière, ce qui est compliqué avec ex ECO EMBALLAGE, aujourd'hui qui s'appelle CITEO, c'est qu'ils ont un barème qui tient compte de la performance en termes de tri et qui tient compte aussi de recettes qu'on ne perçoit pas ici. En fait, ils ont des ventes de matériaux au niveau national parqu'ils ont des usines de recyclages partout, ici il n'y en a pas et il faut faire de l'export maritime avant de faire du recyclage et du coup c'est des recettes qu'on ne perçoit pas.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C147
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-BENOIT
REHABILITATION DU PÔLE D'INSERTION DE SAINTE-ANNE - ANNULATION DU FONDS

Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement, indique qu'il s'agit d'une association qui nous a sollicité, association SERVIS, Solution Environnementale de Recyclage et Valorisation Informatique Solidaire, qui est basée à Saint-Benoît, et qui nous a demandé de récupérer les ordinateurs déposés par les particuliers à la déchèterie de Sainte-Anne, en vue de faire de la réparation, reconditionnement, revente. Dans le cadre du plan de prévention des déchets de la Cirest, on vous propose comme on l'a déjà fait pour d'autre association l'année dernière, de leur donner l'accès à la déchèterie de Sainte-Anne, via un box dédié pour eux, pour qu'ils puissent faire de la réparation réemploi.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C148
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SALAZIE
RENOUVELLEMENT DE CINQ VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE DE SALAZIE - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique que la Cirest a été sollicitée par l'association sport et nature promotion pour une demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Raid in France 2018 » qui se déroulera à la Réunion. L'attention des membres du conseil est attirée sur cette manifestation qui regroupe les meilleurs athlètes du monde et qui a choisi la Réunion et le territoire Est. Ils vont traverser le Territoire de l'Est en passant par Salazie, Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoit et Sainte-Rose, pour un budget global de 795 000.00€ pour l'organisation de la manifestation. La Cirest a été sollicité à hauteur de 7 000.00€
La commission sport et culture réunie le 20 aout a émis un avis favorable sur le montant de 7 000.00€.
Le Président, rappelle l'avis éclairé de la commission des sports, il indique qu'il est pour et que toute manifestation sportive internationale venant sur notre territoire va changer la vie. Le Président précise qu'il a indiqué au maire de Salazie, M.LOUIS (OTI), M.DERAND et M.MASSIP qu'il faut organiser avec l'OTI sur Salazie une compétition internationale de trail ; et indique qu'il faut revoir le maire de Sainte-Rose pour parler du volcan, car lorsqu'on voit que M.Paul ALLEN vient avec son yacht pour voir le volcan, il faut qu'on se professionnalise.

Monsieur Michel VERGOZ, indique que nous serions une complémentarité de ce pays cirques pitons remparts, volcan, avec une descente chez nous.

Monsieur Stéphane FOUASSIN, indique qu'il est important que nous ayons dans l'Est des courses qui traversent notre territoire et spécifiquement nos territoires, et il faut que l'on travaille sur cela, si la Cirest est d'accord, notre territoire est suffisamment divers et je pense que les « traileurs » se feront un plaisir de venir chez nous, encore faut-il qu'on puisse l'organiser, il indique qu'il est prêt à contacter les associations nécessaires pour que soit mise en place une course spécifique à la Cirest, mais qui traverse bien sur tous les territoires, et que pas un seul territoire ne soit oublié.

Le Président, indique que comme pour la course pour laquelle nous allons voter la contribution, si M.FOUASSIN peux prendre contact avec Mme ENGUERRAND et M.LOUIS de l'OTI, Mme ARZAL, nous mettrons cela en place puis vous faites le circuit et nous investirons là-dessus et je ne doute pas de la participation de la Région, car si les gens viennent pour une finalité bien sûr sport et santé l'Est sera bien placée.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C149
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SALAZIE
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR LA COMMUNE DE SALAZIE - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique cette demande de subvention concerne l'organisation d'une manifestation sur le territoire de l'Est, qui va se dérouler le 04 novembre 2018 sur la commune de Saint-Benoit. La manifestation vise à promouvoir le vélo, l'association nous a sollicitée pour un montant de 5 000.00€ sur un budget de 14 000.00€.
La commission a émis un avis favorable pour un montant de 5 000.00€.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C150
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-ANDRE
AMENAGEMENT DU PARC DU COLOSSE (TRANCHE 2) CREATION D'UN PARC LUDIQUE - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique que cette demande de subvention concerne une manifestation qui va se déroulé le 16 septembre 2018 toute la journée sur la commune de la Plaine des Palmistes. Pour un budget global de 12 300.00€, la Cirest est sollicité à hauteur de 2 000.00€.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C151
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-ANDRE
CREATION D'UN BASSIN DE BAIGNADE AU PARC DU COLOSSE - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique qu'il s'agit d'une demande de subvention de l'association bénédictine de développement environnemental et culturel pour l'entretien du site de takamaka, l'association travaille avec la Cirest depuis quelques années, elle a sollicité l'année dernier un montant de 5 000.00€ et demande pour cette année un montant de 8 000.00€.
La commission de développement économique a émis un avis favorable pour un montant de 8 000.00€.

Monsieur Michel VERGOZ, indique qu'il ne savait pas qu'il y avait des aides pour le sport, car pleins d'activités sont faites sur Sainte-Rose sans l'aide de la Cirest, sur la mer, le parapente et demande si il y a un cadre qui est décliné car le sport de pleine nature est son cœur de cible. Des rencontres régulières pourraient être prises avec Mme ENGUERRAND pour cela.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C152
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-ANDRE
AMENAGEMENT DU PARC DU COLOSSE (TRANCHE 2) AMENAGEMENT DES ACCES ET DU PARC COMMERCIAL - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique que le rapport concerne l'entretien d'un site de la Cirest sur la commune de Bras-Panon, qui est le site de la maison du vacoas. L'association APMNEST nous sollicite pour l'entretien du site sur lequel il y a des toilettes sèches et nous demande un montant de 13 000.00€ pour 2018.
La commission a émis un avis favorable.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C153
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE BRAS-PANON
REALISATION DE LA STATION DE POTABILISATION DE BRAS-PANON - ATTRIBUTION

Madame Mylène ENGUERRAND, Directrice du Tourisme, indique que la demande concerne la commune de Salazie particulièrement le site de la mare à poule d'eau, il s'agit de l'entretien du site, pour un montant assez important puisque le site est très grand, 15 hectares, le montant sollicité est de plus de 115 000.00€ et l'avis de la commission est favorable à ce sujet.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C154
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINTE-ROSE AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES SITES TOURISTIQUES PUBLICS DE SAINTE-ROSE « PAYS DES LAVES » (TOILETTES PUBLIQUES) - ATTRIBUTION

Monsieur Lionel ARAYE, Responsable service insertion et développement de l'emploi, indique qu'il s'agit 'attribuer onze subventions à des créateurs d'entreprise qui ont sollicité le dispositif de bourses à la création d'entreprises. Vous avez en annexe l'ensemble des projets, les demandes de subventions et les montants correspondants. Pour rappel, il s'agit d'aide individuelle au démarrage d'activité d'un montant plafonnée à 2 000.00€ par projet.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C155
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINTE-ROSE LA BOUCLE DU CENTRE (PHASE TRAVAUX) - ATTRIBUTION

Monsieur Lionel ARAYE Responsable service insertion et développement de l'emploi, indique le rapport concerne l'attribution d'un soutien financier à l'association ARDIE dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de chantier d'insertion sur le territoire de la Cirest. L'ARDIE demande le

soutien financier sur deux axes, en termes de fonctionnement à hauteur 55 000.00€ et sur le financement des matériaux à hauteurs de 40 000.00€

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C156
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINTE-ROSE REHABILITATION SALLE MEMOIRE DE JOURS DE FEU (ANCIENNE GENDARMERIE) - ATTRIBUTION

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C157
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINTE-ROSE AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS DU SITE DU PORT ABRI PECHE ET DE PLAISANCE DE LA MARINE - ATTRIBUTION

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique qu'il s'agit du rapport d'activité 2017 qui réglementairement au code général des collectivités territoriales qui doit être présenté par le conseiller communautaire qui siège pour le compte de la Cirest à la SPL. Le rapport d'activité est joint en annexe au rapport et n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Deux élus s'abstiennent de prendre part au vote (Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Stéphane FOUASSIN)

Le rapport est voté à la majorité.

AFFAIRE 2018-C158
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINTE-ROSE MISE AUX NORMES, SECURISATION ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ROSE - ATTRIBUTION

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique que le rapport concerne la participation de la Cirest au programme d'activité de l'Agorah pour l'année 2018. Comme vous le savez depuis 1999 jusqu'à 2012 la Cirest été membre de l'Agorah et fin 2016 vous avez décidé d'adhérer à nouveau à l'agence. Les missions de l'Agorah consistent à fédérer un certain nombre d'étude en matière d'aménagement sur le territoire sur les domaines variés comme l'aménagement, l'habitat, l'environnement ou les transports, et l'Agorah nous sollicite comme tous les ans pour la participation de la Cirest à son programme d'activité pour un montant de 50 000.00€.
La commission aménagement qui s'est réuni le 28 aout a émis un avis favorable pour l'attribution de cette subvention.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C159
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-BENOIT ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - ATTRIBUTION

ET

AFFAIRE 2018-C160
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE SAINT-BENOIT CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE ANDRE MARIMOUTOU - ATTRIBUTION

Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, indique que la commission aménagement s'est penchée sur ces deux dossiers préalablement à la tenue de cette assemblée ce soir, aussi bien pour la commune de Saint-Benoit qui est d'une part concernée et celle de Saint-André d'autre part concernée, les deux communes ont donné un avis favorable après un examen minutieux de l'ensemble de ces dossiers et la commission aménagement de la Cirest a suivi.

Le Président met aux voix les présents rapports.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C161
FONDS D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SOLIDARITE COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
CREATION D'UNE VOIE DE BOUCLAGE DE LA LIGNE 4000 AU CD55 A LA PETITE PLAINE - AVENANT 1

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, rappelle, pour ce rapport, que même non souhaitée, la compétence a été transféré à la Cirest depuis le 1er janvier 2018 et pour exercer cette compétence, il est nécessaire que les biens des communes qui sont affectées à cette compétence puissent être transférés à l'intercommunalité pour qu'elle puisse exercer les missions qui sont liés à ces ouvrages dont la liste est dans le rapport pour l'ensemble des communes, donc détaillée commune par commune les ouvrages qui sont sur chaque cours d'eau, leur classement et les fonctions de ces ouvrages etc.

Monsieur Stéphane FOUASSIN, indique que sur Salazie des travaux sont en cours sur la ravine Grosses Roches, et qu'il faudra voir après les travaux s'il y a transfert ou pas, puisque c'est un ouvrage de protection.

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique qu'effectivement il faudra examiner la fonctionnalité de cet ouvrage, est ce qu'il concourt à la protection contre les inondations ou à la protection des milieux, Si c'est un ouvrage qui lutte contre l'érosion, il ne sera peut-être pas considéré comme un ouvrage lié à la GEMAPI.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C162
INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELEGATION GENERALE DU PRESIDENT ARTICLE L2122-22 ET L5211-1 DU CGCT

Monsieur Laurent JEAN-FRANCOIS, Responsable du service GEMAPI, indique que le rapport consiste à présenter un programme d'action de prévention des inondations sur le territoire de Saint-Benoit qui est un territoire à risque important d'inondation. Des travaux ont déjà été engagés sur les 10 dernières années sur ce territoire et l'objet de ce programme est de poursuivre avec le transfert de compétence GEMAPI, un partenariat entre la CIREST et la commune sur les actions qui sont à mener sur ce territoire pour permettre de sensibiliser la population à ce risque, permettre les prochains travaux et nouveaux travaux qui pourraient avoir à mettre en œuvre sur cette commune et notamment les zones qui ont été identifiées comme fortement à risques, on peut citer notamment les études de vulnérabilité qui sont en cours de finalisation sur l'Ilet coco qui ont identifiés des piste d'action à développer et qui ont été intégrés notamment dans le programme d'action qui vous est proposé. L'objet de ce programme est de définir, sur une période qui est de 5 ans, les actions qui sont prévues de mise en œuvre sur le territoire avec le chiffrage associé pour permettre une signature commune entre les différents partenaires, que vont être la Cirest, la commune, l'Etat, ainsi que la Région qui est l'organisme qui va permettre de débloquer notamment les fonds européens pour les actions qui devront être mise en œuvre via le FEDER. L'objet du rapport est d'autoriser le Président a approuver les termes de la convention, signer cette convention avec la commune et d'établir tous les actes afférents notamment les lancements de marchés de travaux qui sont affectés.

Le Président, demande si il y a harmonisation de cette convention avec les autres EPCI ?

Monsieur Laurent JEAN-FRANCOIS, Responsable du service GEMAPI, indique que la convention qui est proposé aujourd'hui dans le cadre de ce PAPI est une convention type au niveau national et qui vient d'être actualisée récemment et qui porte le nom de PAPI3. C'est une démarche de labélisation nationale que toutes les collectivités à Territoires à Tisques Important d'inondation ont la nécessité de mettre en œuvre pour bénéficier des fonds européens. La démarche est standardisée d'un point de vue national afin d'avoir les mêmes éléments pour l'ensemble des collectivités.

Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, ajoute que certaines conventions sont mêmes conclues entre deux intercommunalités. Je prends exemple du Territoire à Risques de Bois Rouge qui est en même temps à cheval sur le territoire de la Cirest (Saint André) et de la Cinor (Sainte-Suzanne), pour la protection et des infrastructures industrielles de Bois Rouge du coté Saint André et des populations du côté Marine à Sainte Suzanne : Cinor et Cirest , en même temps que les deux communes limitrophe Saint André / Sainte Suzanne, s'associent dans la même démarche à travers la même convention pour obtenir le même résultat, il s'agit bien d'une démarche entre deux intercommunalités.
Ce n'est pas un PAPI spécial Bois Rouge qui sera fait mais un PAPI TRI Saint André Sainte-Suzanne, Territoires à Risques d'Inondations Saint André Sainte-Suzanne.

Le Président, remercie M.SINARETTY RAMARETTY pour son travail sur ce dossier et précise, surtout avec ce qu'il s'est passé avec FAKIR, que c'est un dossier sur lequel nous allons travailler ; Le Président réitère à M.MASSIP que lors de la tenue de la conférence des RUP en Guyane, M. JUNKER a fait une communication que Thierry SAM CHIT SONG (son directeur de cabinet) a entre ses mains, et M.JEAN FRANCOIS va lire la convention sur la partie des risques et les dégâts causés par les risques cycloniques et autres, et il y a un programme européen qui y répond, il y a un paragraphe le définissant il faut mettre ce point à notre réflexion ici. Car sur l'état Français il n'y aura pas beaucoup de moyens et si les fonds européens pouvaient venir sur un territoire comme Salazie qui est 100% à risques ; , il faut faire une demande, on explique notre contexte et on voit comme on adapte.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C163
PARTICIPATION DES ELUS DE LA CIREST AUX ASSEMBLEES DELIBERANTES DU CNARM

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C164
PARTICIPATION DES ELUS DE LA CIREST A LA PREMIERE RENCONTRE NATIONALE ACTION CŒUR DE VILLE

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique que l'accès pour le Cirque de Mafate par Salazie passe aujourd'hui par la route forestière n°13, qui est emprunté par les véhicule des visiteurs qui se rendent jusqu'à un parking qui est géré par un privé qui a une concession avec l'ONF au lieudit « petit col ». Aujourd'hui cette route est saturée et fait l'objet de contrat d'usage entre les forestiers, les visiteurs et qui n'est pas du tout adaptée aux trafics. En partenariat avec l'ONF, la mairie de Salazie, et la Cirest, il a été mené une réflexion sur les moyens d'améliorer la désserte de ce site, l'idée est de lancer une étude de faisabilité qui permettrait de faire un diagnostic plus précis de la fréquentation de cette route sachant qu'aujourd'hui, nous avons plus de 90 000 nuitées sur le Cirque de Mafate, (40% des flux qui arrivent à Mafate passent par la Nouvelle et donc par la route forestière n°13). Il s'agirait de faire un diagnostic approfondi et ensuite réfléchir à un système un peu novateur par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, soit de navettes à partir des sites de Béliers et de Grand Ilet, qui permettraient de désengorger la route, d'éviter les conflits d'usages sur les espaces au niveau du Col de Fourche où il y a la station d'héliportage des matériaux et des déchets pour les habitants de Mafate et ensuite de créer des pôles d'accueil sur Grand Ilet et sur le Bélier. Ce qui permettrait aussi en plus de désengorger la route d'avoir des retombés économiques un peu plus importants au niveau du Bélier et de Grand Ilet qui capterait les flux de visiteurs qui aujourd'hui traversent seulement ces villages pour aller jusqu'au parking en haut. L'idée est de lancer cette étude qui serait financée par le FEADER à hauteur de 80% et par la Cirest à hauteur de 20%.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C165
SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES POUR L'ANNEE 2018

Le Président, indique que ce sujet a été abordé au conseil municipal. Sur Saint-André, il y l'ANRU et « Cœur de ville ». Le Président indique que sur Saint-André 3 000 logement c'est beaucoup mais qu'il n'était pas souhaitable de loger plus d'habitants en ville, malgré les problèmes, les délinquants, mais au moins les habitants sont contents d'habiter en ville et nous disent vu le taux de saturation qu'on a, que l'ANRU ne subventionnera plus de logements sociaux en ville.

Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, indique que les deux opérations, « cœur de ville » et NPRU, se complètent. Ce sont deux mécanismes d'aménagement qui sur le plan financier se complètent et quand l'ANRU ne finance pas complétement, en tout cas à bonne hauteur, une opération, le financement « cœur de ville » est susceptible de venir en complément pour alléger le reste à payer de la collectivité maitre d'ouvrage.

Le Président, indique que Mme CHANE TO a assisté à la présentation de l'opération « cœur de ville » au Ministère et demande si le Ministre a annoncé qu'il y avait des moyens ou pas ?

Mme Marie Lyse CHANE TO, indique que le Ministre M. MEZARD a indiqué qu'il y avait 5 milliard mais que ces 5 milliards n'allaient pas être divisés parmi les 222 villes qui avaient été retenues, cela allé être calculé en fonction des besoins de chaque ville.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C166
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES CONVENTION DE RECUPERATION D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN DECHETERIES

Le Président, indique qu'on a essayé de dire au Gouvernement, par le biais de l'Assemblée et de nos Parlementaires pour lesquels ont été préparés des amendements, de rendre le transfert optionnel et pas obligatoire, mais le Gouvernement est resté ferme malgré la demande des élus nationaux aussi.

Monsieur Jean MASSIP, Directeur Général des Services, indique qu'ils ont accepté pour les communautés de communes que ce soit optionnel et différé mais pas pour les communautés d'agglomération. M.MASSIP indique que ce qui est souhaité dans le cadre du transfert de compétence, qui va arriver pour le 1er janvier 2020, c'est pour 'accompagner l'AMO qui va nous aider sur le transfert de compétence, de créer une commission spéciale au sein de la Cirest qui associerait, vous avez sur table le tableau de proposition des membres de cette commission, des élus, vice-président ou conseillers communautaire de la Cirest et aussi des conseillers municipaux des communes qui sont en charge de la délégation de l'eau, aménagement ou travaux qui sont liés à l'eau, afin de pouvoir suivre au plus près, l'élaboration, les débats et toutes les avancées que l'on doit faire pour ce transfert, dans tous les domaines que ce soit financier, personnels (RH), équipements, enjeux et stratégies. Il vous est donc proposé la création de cette commission dont la proposition est fait en référence aux délégations des vice-présidents, voire même aux conseillers communautaires qui ont cette délégation au sein de leur communes mais qui sont aussi conseillers communautaires et pour lesquels on associerait les communes membres élus communaux et qui ne sont pas délégués communautaires de s'associer à ces commissions pour la rendre plus vivante et surtout plus opérationnel, plus pragmatique et plus efficace dans les échanges entre nous.
Il faut donc valider la proposition de commission, et de désigner le Président de la commission.

Le Président, propose M. Daniel GONTHIER, M. Michel VERGOZ, M. Alain SINARETTY RAMARETTY, M. Mario MOREAU, M. Mickael BOYER, M. Gérard PERRAULT.
M. Mickael BOYER s'est proposé candidat pour être le Président de la Commission. Le Président précise qu'en tant qu'ingénieur dans l'eau, son expertise pourrait nous être très utile.

Le Président, propose donc M. Mickael BOYER en tant que Président de cette commission sans vote contre ni d'abstention.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

AFFAIRE 2018-C138
COMPETENCES GEMAPI – EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2018

Le Président, indique qu'il s'agit de la conséquence du précédent rapport n°132, les conséquences financières de la mise en place de la GEMAPI après six mois de discussion, il est proposé la clé de répartition présentée.

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique que comme pour tout transfert de compétence la commission locale d'évaluation de charges transférées doit faire un travail sur l'évaluation des charges liées à cette compétence transférée, grâce à toute l'étude qui a été menée en 2017 et en partie sur 2018 et l'identification de l'ensemble des ouvrages et des missions qui doivent être menés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, nous sommes arrivés à une évaluation de charges, qui a été proposée à la CLECT, d'un montant de 900 000.00€ par an à l'échelle communautaire à l'occasion du transfert de la compétence GEMAPI. A été considéré que pour exercer ces compétences sur la moyenne des années précédentes, l'ensemble des communes ont dépensé plus de 900 000.00€. Ce sont des charges qui doivent être transférées. La commission d'évaluation des charges qui s'est réunie le 31 août a validé l'évaluation de transfert de charges. En revanche, elle a considéré, également, pour tenir compte des contraintes financières des communes qui sont aujourd'hui avec des finances tendues et dans un esprit de solidarité de proposer une réduction des attributions de compensation à hauteur de 775 000.00 €, ce qui ne correspond pas vraiment au 900 000.00€ qui aurait dû être déduites, le complément étant pris en charge sur les fonds propres de la Cirest pour assurer ces compétences là sur les années à venir, aussi en tenant compte de la non instauration de la taxe GEMAPI que vous n'avez pas souhaité mettre en œuvre sur les années à venir, en tous cas pas avant 2021. Si le besoin en investissement se faisait sentir et le besoin en financement. Voilà de manière très synthétique le rapport qui vous propose un transfert de charge de 900 000.00€, de fixer les attributions de compensation provisoires en tenant compte de la révision qui serait lié à la GEMAPI de 775 000.00€, vous avez le tableau en page 443, actuellement nous avons une attribution de compensation qui avait été fixée provisoirement pour 2018 d'un montant de 15 051 430.00€ pour l'ensemble des communes. En tenant compte de la révision de la GEMAPI de -775 000.00€ donc -45 000.00€ pour Bras-Panon, -330 000.00€ pour Saint-André, -400 00.00€ pour Saint-Benoit, on arriverait à une attribution de compensation définitive pour 2018 d'un montant global de 14 276 430.00€. Vous remarquerez que la déduction des attributions de compensation pour les petites communes de la Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Salazie a été ramenées à 0 malgré des transferts de charges qui ont été certes minimes mais existaient quand même.

Le Président, demande pourquoi la Plaine des Palmistes est à -32 000.00€ ?

Monsieur Frédéric DERAND, Directeur Général Adjoint des Services, indique que les -32 000.00€ de 2018 viennent du fait des transferts de compétence sur les zones d'activités. En 2017, la Plaine des Palmistes était effectivement à 0, lors du transfert des compétences des zones d'activités il y a eu un transfert de charges de 32 670.00€ de la commune vers l'intercommunalité et qui a été répercutée sur l'attribution de compensation 2018.

Monsieur Jean MASSIP, Directeur Général des Services, indique que lors du prochain conseil qui aura lieu en décembre, puisqu'il faut attendre 3 mois pour la délibération soit transmis aux communes pour qu'elles se prononcent, nous validerons les attributions de compensations définitives sur cette base.

Le Président met aux voix le présent rapport.

Le rapport est voté à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 19h10 .